

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC615

présenté par
Mme Charvier, rapporteure

ARTICLE 6

À la fin de l'alinéa 21, substituer à la référence :

« L. 421-19-8 »,

la référence :

« L. 421-19-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.